



Procédure de changement de nom

Par **TORI**, le **18/06/2009** à **10:42**

Bonjour, suite à une adoption simple mon nom de naissance a été substitué par le nom de mon beau père. Aujourd'hui je souhaite porter les deux noms accolés soit celui de l'adoptant et celui de naissance. Est il possible de le faire ? Quel est la procédure ?

Suite à une demande directe au procureur il m'a répondu que seul l'adoptant peut solliciter une modification du nom de l'adopté et que cette faculté n'est pas offerte à l'adopté. Je pensais être libre de mes choix de nom à 30 ans quand meme !!

Merci de votre aide. Pour moi c'est très important